

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Tisserands à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue des Tisserands
Début :	Vendredi 1^{er} juillet 2022 à 08h00
Fin :	Vendredi 1^{er} juillet 2022 à 11h00
Motif :	Déménagement
Règlement :	GRE-162-2022

Grevenmacher, le 21 juin 2022

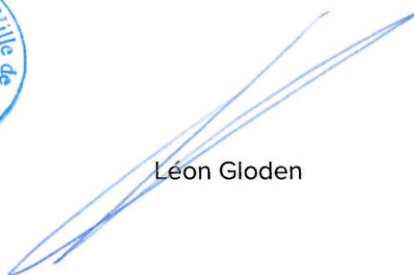
La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens



Le bourgmestre



Léon Gloden